



Nommer la guerre



Par **François Heisbourg**¹
André Malraux 1977
Président, International Institute for Strategic Studies (IISS)
Conseiller spécial, Fondation pour la Recherche stratégique

La guerre est au centre de notre planification de défense, mais en dehors de son emploi comme pure métaphore, le mot guerre doit être employé avec parcimonie, sous peine de perdre de vue ce qui donne à notre outil sa cohérence d'ensemble.

Albert Camus écrivait en 1944 : « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur du monde ». La formule s'applique *a fortiori* au mot « guerre », porteur de mort et de violence organisée. Pourtant, ce mot qui exprime les extrêmes de la conflictualité organisée est employé parfois sans grande précaution pour désigner des réalités très diverses, au-delà de son utilisation purement métaphorique pour souligner une volonté politique non-violente, telle la « guerre contre la pauvreté » ou la « guerre contre l'illettrisme ».

Un rappel aux usages modernes et anciens s'impose donc avant d'aborder le fond.

Vous avez dit « sans précédent » ?

Mars 2014 : des soldats sans insigne, aussitôt qualifiés de « Martiens » (car venant censément de nulle part) ou de « petits hommes verts », s'emparent de la Crimée sans un coup de feu. Aussitôt les cercles militaires parlent-ils de « guerre hybride ». Novembre 2015 : une dizaine de terroristes agissant au nom de *Daech* tuent 130 personnes en région parisienne. Les autorités françaises déclarent aussitôt que notre pays est engagé dans une guerre contre le prétendu État islamique, reprenant la thématique du président George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2011, lorsqu'il lance la « Global War on Terror », dotée instantanément de son acronyme, « Gwot ». Parallèlement, les médias se font périodiquement l'écho de l'extension du champ de la guerre au cyber-espace depuis les cyber-attaques contre l'Estonie en 2007 ou contre le programme nucléaire iranien en 2010. Ces « nouvelles guerres » sont souvent qualifiées de « sans précédent ». Prise au pied de la lettre, la formule est exacte, la Crimée n'ayant jamais été envahie par des « Martiens », Paris n'ayant jamais subi une opération terroriste d'une envergure comparable au « vendredi noir », tout comme les attaques du 11 septembre

américain étaient, et demeurent pour le moment, les agressions non étatiques les plus meurtrières de l'histoire moderne. Et par définition, la cyber-guerre ne pouvait pas exister avant l'avènement encore récent de la cybernétique. Pourtant, nos ancêtres n'auraient pas forcément été surpris par les types de violence, au demeurant très contrastés, déchaînée dans ces épisodes.

L'« Electronic Warfare », la guerre électronique, a sévi contre les systèmes de communication des armées et des nations dès l'invention de la TSF de nos aïeux. Certes, la prégnance du cyber-espace sur nos sociétés est infiniment plus importante, mais la conflictualité non directement létale conduite par des truchements dématérialisés n'est pas une nouveauté.

Une (re)lecture de *Tintin et le Sceptre d'Ottokar*² ou un rappel plus sérieux au déroulement de l'*Anschluss* de l'Autriche en 1938 suffit à rappeler que la toute nouvelle « guerre hybride » n'a rien de neuf. Nos ancêtres appelaient ça la « subversion » ou la « guerre subversive ». Nous en avons seulement perdu l'habitude.

Rigoureusement rien de neuf, non plus, en ce qui concerne les conflits menés par des acteurs non étatiques ou non reconnus par les États existants, conflits d'autant plus cruels qu'ils se plaçaient hier comme aujourd'hui en dehors de tout cadre juridique ou éthique partagé. Nos ancêtres lointains ou proches avaient leurs mots pour les qualifier : la « petite guerre », la guérilla, la guerre irrégulière. Plus récemment, ce sera la guerre non-conventionnelle, la guerre insurrectionnelle, « operations other

1 - Membre du comité de pilotage du Livre blanc gouvernemental « La France face au terrorisme » (2006) et de la commission du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale (2008 et 2013).

2 - *Le Sceptre d'Ottokar* est le huitième album de bande dessinée des aventures de Tintin, prépublié en noir et blanc en 1938-1939 dans les pages du *Petit Vingtième*, supplément du journal *Le Vingtième Siècle*. La version couleur de l'album est parue en 1947 (NDLR).



Les crises internationales du XXI^e siècle

than war » (« opérations autres que la guerre »), la guerre asymétrique, etc., et leurs auteurs ont été des hors-la-loi, des pirates, des rebelles, des insurgés, des révolutionnaires et au cours des deux derniers siècles, trop souvent aussi des terroristes. Les agressions que l'on qualifie aujourd'hui de terroristes sont elles-mêmes multi-millénaires comme en attestent les modes opératoires des Zélotes et autres Sicaires en Palestine romaine : les Romains ne parlaient peut être pas de « guerre asymétrique », mais elle existait déjà.

Quand il faut parler de guerre

Contrairement à la pratique actuelle, nos ancêtres faisaient une différence assez nette entre ces types de conflits et la guerre « tout court ». Réduite à son essence, la guerre cherche à régler par la force des différends entre États. À la différence de formes de violence qui sont inhérentes à la nature même des acteurs (organisations criminelles, groupes terroristes à vocation millénariste), la guerre a un début, un milieu et une fin, même si cela n'interdit ni les longueurs ni la répétition. La guerre se veut décisive, dans le sens étymologique de cet adjectif : elle décide de l'issue de différends qui n'ont pas été dénoués par d'autres moyens.

Nos aïeux étaient exposés à toutes les catégories de conflits : aussi avaient-ils des raisons pratiques de ne pas les confondre les unes avec les autres. On ne parle pas trop facilement de « guerre » s'agissant de la lutte contre le terrorisme lorsque l'on est invité à en parler à Verdun, comme j'eus à le faire au mois de novembre dernier... Il ne s'agit pas pour autant de hiérarchiser les différents types de violence : le terrorisme peut être aussi meurtrier que la guerre, et plus de personnes ont été tués par *Al Qaeda* le 11 septembre 2011 qu'il n'y a eu de soldats américains morts à Pearl Harbor ou le 6 juin 1944 sur les plages du Débarquement. Simplement, les problèmes que posent le terrorisme, et les moyens pour y faire face ne se confondent pas avec ceux de la guerre clausewitzienne conduite dans un système westphalien. À les confondre, on court au moins deux types de risque.

D'une part, l'invocation de la guerre comme réponse qui se voudrait décisive au terrorisme fait monter les attentes des

populations : on envoie les Rafale (début), on bombarde et on re-bombarde (milieu), il n'y a plus d'attentats de masse à Paris (fin). Hélas, ce n'est pas aussi simple. *Daech* est l'enfant bâtard d'*Al Qaeda* et il est fort à craindre que le cycle de conflits dans lequel s'enfoncé pour longtemps l'« Orient compliqué », pour reprendre la formule du général de Gaulle, assurera une descendance millénariste à *Daech*, indépendamment des dommages infligés au bâti à Raqqa. Cela ne vaut pas en soi condamnation du recours à la force militaire par notre pays en Syrie : mais cela devrait inciter à la prudence au plan sémantique. L'autre problème, c'est qu'à force de qualifier tout conflit armé de guerre, l'on en oublie que la France, en tant qu'État, doit être prête à la guerre entre États. Les bruits de botte à l'Est et au Sud de notre pays doivent nous rappeler que les guerres entre États sont redevenues d'actualité dans et sur notre continent. La génération socialisée à partir de la fin de la Guerre froide a vécu un interlude historiquement hors-normes de ce point de vue.

Or, la préparation à la guerre interétatique a des coûts propres assez différents des autres types de conflits. La lutte contre le terrorisme, par exemple, pèse sur les choix de société, notamment sur les arbitrages entre la sécurité et la liberté : mais en dehors du recrutement d'agents de sécurité et du renforcement des services de renseignement et de sécurité, son coût budgétaire est relativement modeste. De même, les exigences de la défense du cyber-espace imposeront des choix lourds en ce qui concerne la vie privée de chacun et les conditions de gestion de nos sociétés : cependant, l'effort économique de cybersécurité sera autant, et probablement davantage, le produit de choix individuels et d'entreprises et de mesures de réglementation publiques que de la mobilisation des moyens budgétaires de l'État. À l'inverse, les moyens de la guerre entre États, qu'il s'agisse de la dissuader ou de la conduire exigent des investissements lourds de l'État régaliens : force nucléaire, aviation militaire, moyens spatiaux, marine de guerre, forces d'intervention interarmées coûtent cher et reposent sur l'existence d'une base industrielle et technologique compétente.

Pour la France, membre permanent du Conseil de Sécurité, présente politiquement et diplomatiquement dans à peu près toutes les zones de conflit, cela exige un arsenal dépassant substantiellement les moyens nécessaires pour faire face aux agressions terroristes et à la gamme plus large des « opérations autres que la guerre ». C'est ce qui explique et justifie les choix faits dans les Livres Blancs sur la Défense et la Sécurité nationale élaborés d'abord pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy puis au début du mandat de François Hollande. Les contrats opérationnels qui dimensionnent l'enveloppe globale de l'effort de défense sont ceux qui concernent la capacité de conduire des opérations impliquant l'entrée en premier de nos forces, dans le cadre d'une guerre importante menée aux côtés de nos alliés. S'y ajoute la capacité de déployer des forces de protection de notre territoire en cas d'agression terroriste ou de catastrophe majeure, à la manière de ce qui est fait avec le dispositif Vigipirate et l'opération Sentinelle.

Mais la logique est et doit demeurer celle du « qui peut le plus, peut le moins » : c'est la capacité de dissuasion et de combat dans la guerre qui donne la possibilité humaine, matérielle et organisationnelle de conduire les autres opérations : interventions extérieures de stabilisation (telle l'opération Sangaris en République centrafricaine), actions militaires contre les groupes terroristes qu'il s'agisse de *Daech* (opération Chammal en Syrie et en Irak) ou d'organisations djihadistes de manière plus générale (opération *Barkhane* dans la bande sahélo-saharienne de la Mauritanie au Tchad), opérations de maintien de la paix au Liban, etc. ■